

A votre arrivée dans le canton du Jura

Dans ce chapitre, vous trouvez des informations importantes sur les premières démarches à faire à votre arrivée dans le Jura.

À votre arrivée dans le Jura, quoi faire ?

Annoncez-vous au contrôle des habitants de votre commune

Demandez une autorisation (un permis) de séjour

Inscrivez vos enfants à l'école s'ils ont moins de 16 ans

Faites un contrat avec une assurance maladie

Demandez un permis de travail

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/bon-a-savoir/a-votre-arrivee-dans-le-canton-du-jura